

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François GRANIER.

Etaient présents : Mmes Sylvie FEUILLADE, Nadine DURAND, Nathalie REGNIER, Pascale GERVAIS BORDIER, Mireille TOURAILLES,

MM. Hugues ALORY, François GRANIER, Olivier PLANARD, Guillaume PIC,

M. Geert SCHILTMANS a donné procuration à Mme Nadine DURAND.

Etait excusé : M. Jean-Claude HERZOG.

Monsieur le 1^{er} adjoint déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Mireille TOURAILLES, ayant été désigné, prend place au bureau.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays de Sommières
- Convention de servitude pour le projet d'extension du réseau d'irrigation du « Nord Sommiérois »
- Virement de crédit
- Délibération du 29 mars 2014 concernant la désignation des délégués aux syndicats
- Appel à projet 2015 pour le chantier d'insertion
- Appel à projet 2015 pour le syndicat d'électricité
- Questions diverses

I. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

A l'unanimité (10 votants) le procès-verbal de la séance du 19 mai 2014 est adopté. Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle que le compte-rendu est affiché en mairie, publié sur le site internet et diffusé aux conseillers par voie télématique ou postale.

II. Modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays de Sommières (2014/0034) :

Monsieur le 1^{er} adjoint indique au Conseil Municipal que, par délibération N° 2 du 22 mai 2014, la Communauté de Communes du Pays de Sommières a approuvé les modifications statutaires suivantes :

Article 2 :

Selon l'arrêté préfectoral N° 2013-276-0018 du 3 octobre 2013, et afin de se mettre en conformité avec la loi en vigueur, le nombre de conseillers communautaires composant l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays de Sommières, à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014, est de 46 sièges, dont la répartition est la suivante :

Communes	Nbre de sièges :	Communes	Nbre de sièges :
Aspères	1	Lecques	1
Aujargues	2	Montmirat	1
Calvisson	9	Montpezat	3
Cannes et Clairan	1	Saint-Clément	1
Combas	2	Salinelles	2
Congénies	3	Sommières	8
Crespian	1	Souvignargues	2
Fontanès	2	Villevieille	4
Junas	3	TOTAL :46 délégués	

Compétences facultatives :

Suppression d'une compétence facultative, à savoir : l'échange de jeunes dans le cadre de la coopération décentralisée.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

► Vu l'arrêté préfectoral N° 2013-276-0018 du 3 octobre 2013 établissant que le nombre de conseillers communautaires composant l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays de Sommières, à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014, est de 46 sièges ;

► Vu la délibération N° 2 du 22 mai 2014 du Conseil Communautaire entérinant à l'unanimité ces nouvelles modifications statutaires et visée en Préfecture en date du 28 mai 2014 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces modifications statutaires et charge Monsieur le 1^{er} adjoint de transmettre la délibération afférente au Contrôle de Légalité, afin que l'arrêté préfectoral entérinant ces modifications puisse être pris le plus rapidement possible, et d'en faire parvenir copie à la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

Présents : 09 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

III. Convention de servitude pour le projet d'extension du réseau d'irrigation du « Nord Sommiérois » (2014/0035) :

Monsieur le 1^{er} adjoint présente au Conseil Municipal le projet de convention de servitude sur la parcelle A83 de la Société BRL pour l'Extension du Réseau Hydraulique Régional sur le territoire du Nord Sommiérois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention de servitude de la Société BRL pour l'Extension du Réseau Hydraulique Régional sur le territoire du Nord Sommiérois et autorise le Maire à la signer.

Présents : 09 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

IV. Virement de crédit (2014/0036) :

Monsieur le 1^{er} adjoint expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Sur le budget M49

Section dépenses de fonctionnement :

- Augmentation sur crédits alloués au compte 623 → + 1500,00 €

Section recettes de fonctionnement :

- Augmentation sur crédits alloués au compte 757 → + 1500,00 €

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Présents : 09 Votants : 10 Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 1

V. Délibération du 29 mars 2014 concernant la désignation des délégués aux syndicats (2014/0037) :

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle au Conseil la délibération n°2014/0009 du 29 mars 2014 concernant la désignation des délégués aux syndicats. Il informe que cette délibération n'est pas applicable en l'état étant donné que la municipalité n'a pas à élire les délégués au Syndicat Mixte à Vocation Unique des Lens. C'est la communauté de communes du Pays de Sommières qui désigne ses représentants. Il propose de modifier la délibération pour en tenir compte comme suit :

Conformément aux articles L.5211-6 à L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation de ses représentants au sein des divers établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre : syndicats intercommunaux.

Les modalités de désignation de ces représentants sont fixées par les dispositions des articles L.5211-7 et L.5211-8 du Code général des collectivités territoriales

Sont élus, au scrutin secret à la majorité absolue :

- **Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard, 30000 NIMES**

Titulaires : M. HERZOG Jean-Claude, M. GRANIER François

Suppléant : M. PLANARD Olivier

- **Syndicat A.E.P. du Vidourle 30260 CRESPIAN**

Titulaires : M. HERZOG Jean-Claude, Mme FEUILLADE Sylvie

Suppléant : M. ALORY Hugues

- **S.I.A.V.A. 30260 QUISSAC**

Titulaires : M. PLANARD Olivier, M. PIC Guillaume

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Suppléant : M. SCHILTMANS Geert

- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD-SOMMIEROIS 30250 SOMMIERES**

Titulaires : M. HERZOG Jean-Claude, Mme FEUILLADE Sylvie

Suppléants : Mme DURAND Nadine, M. PIC Guillaume

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces changements.

Présents : 09 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

VI. Appel à projet 2015 pour le chantier d'insertion :

Monsieur le 1^{er} adjoint présente au conseil l'appel à projet 2015 pour le chantier d'insertion.

VII. Appel à projet 2015 pour le syndicat d'électricité :

Monsieur le 1^{er} adjoint présente au conseil l'appel à projet 2015 pour le syndicat d'électricité.

Le Conseil municipal décide de proposer l'extension d'éclairage public sur la route des Cévennes et la route de Cannes pour le 1^{er} trimestre 2015.

VIII. Questions diverses :

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30.